

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

N° 24-2026

*Portant réservation d'un emplacement  
 de stationnement grande Rue*

*Du 25/02/2026 au 15/03/2026 (cf. plan en bleu)*

Le Maire de Gréolières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Arrêté n° 45-2023 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2<sup>er</sup> adjoint, sur la sécurité,

Considérant la demande de M HACHANA Abdel pour un emplacement réservé d'une place de stationnement (cf. plan en bleu), il convient de leur réserver l'emplacement comme ci-après ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les barrières seront posées par le service technique afin de réserver l'emplacement,

**Du Mercredi 25/02/2026 à 08h00 au Dimanche 15/03/2026 à 17h00**

**ARTICLE 2 :** Les différents panneaux d'interdiction seront posés par les services techniques de la Mairie.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Séranon, et l'adjoint délégué, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en la forme administrative.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- o M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SERANON
- o M HACHANA Abdel

Fait à Gréolières, le 25 février 2026

Pour le Maire et par délégation  
 Le 2ème adjoint  
 Constantin Giuge,




Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <https://www.telerecours.fr/> Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Certifié exécutoire  
 compte tenu de la  
 publication en  
 mairie le :

02/03/2026.

Le Maire,  
 Marc Malfatto



212 Grand Rue - Google Maps

<https://www.google.com/maps/place/L'annexe+de+la+Vieille+Auberge/@43.7957736,6.94213...>



Gréolières, Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Google Street View  
déc. 2020 Voir plus de dates

2 sur 16

09/12/2025, 14:03